

La surveillance immédiate et la surveillance indirecte au sein des établissements correctionnels

Les établissements correctionnels qui ont recours aux méthodes de surveillance immédiate rapportent des contacts plus fréquents et moins hostiles entre le personnel et les détenus, révèle une récente étude comparative des établissements à surveillance immédiate et des établissements à surveillance indirecte aux États-Unis. En outre, les établissements à surveillance immédiate étaient plus souvent aménagés en milieux correctionnels « doux » et « normalisés ».

Sous le système de surveillance indirecte, les agents de correction contrôlent les espaces habitables occupés par les détenus à partir de postes fermés. Lorsqu'il y a surveillance immédiate, les agents de correction sont placés dans l'unité résidentielle même et sont donc obligés d'entretenir des rapports personnels soutenus et directs avec les détenus. Ces dernières années, ces deux régimes de surveillance ont fait l'objet d'un débat dans le milieu des services correctionnels. Certains affirment que la surveillance immédiate provoque moins de stress, de violence et de vandalisme au sein d'un établissement, qu'elle contribue à remonter le moral du personnel et qu'elle procure une satisfaction professionnelle accrue. D'autres préfèrent la surveillance indirecte, qui, selon eux, protège mieux le personnel puis-qu'une barrière physique sépare les employés des détenus.

La firme Jay Farbstein & Associates, Inc., en collaboration avec Richard Wener, a tenté de quantifier les différences entre la surveillance immédiate et indirecte et de prouver empiriquement le bien-fondé de chaque méthode. S'il advenait qu'un type de surveillance s'avère plus efficace que l'autre, l'incidence de cette découverte se ferait sentir dans l'aménagement d'établissements correctionnels neufs et existants.

L'aménagement des établissements à surveillance indirecte

Le plus souvent, les établissements à surveillance indirecte sont pourvus d'un poste de contrôle fermé en position centrale qui donne sur une salle commune entourée de cellules individuelles (aménagement modulaire) ou de cellules ou dortoirs à multiple occupation. Les cellules modulaires comptent normalement entre 48 et 60 lits qui sont répartis en quatre ou cinq sous-unités. Les installations, les accessoires et la finition sont durables; ils résistent aux dégradations par malveillance et sont fréquemment utilisés, de même que les systèmes de communication et de verrouillage.

Au sein des établissements à surveillance indirecte, l'agent de correction s'occupe principalement des systèmes de contrôle et de la surveillance des actions des détenus. Les infractions mineures sont réglées avec l'intervention limitée de l'agent; en cas d'infractions graves, l'agent appelle des renforts.

L'aménagement des établissements à surveillance immédiate

L'aménagement des établissements à surveillance immédiate est comparable à celui des établissements à surveillance indirecte, quoique des matériaux de finition plus doux, comme des tapis et des meubles capitonnés, sont fréquemment utilisés dans les établissements à surveillance immédiate où les employés sont postés dans les unités résidentielles mêmes, à proximité des détenus.

Au sein des établissements à surveillance immédiate, les agents de correction doivent avoir soin d'entretenir des contacts personnels avec les détenus. En fait, la sécurité dépend en grande partie de la capacité du personnel spécialisé à repérer et à désamorcer les problèmes éventuels.

Les détenus ont généralement accès à plus d'agréments, comme des tables de jeu, de l'équipement de conditionnement physique et des interrupteurs pour régler l'éclairage de leur cellule, au sein des établissements à surveillance immédiate. Souvent, les salles communes y sont plus grandes. L'espace habitable plus vaste contribue à normaliser le milieu et augmente la probabilité que les détenus se séparent en groupes plus petits et plus compatibles.

La surveillance immédiate gagne la faveur dans les milieux correctionnels et pourtant, à l'extérieur des pénitenciers fédéraux des États-Unis (le Federal Bureau of Prisons appuie fortement la surveillance immédiate), seules quelques-unes des 4 000 prisons qui existent actuellement aux États-Unis sont des établissements à surveillance immédiate. Par contre, l'aménagement de nombreux établissements de ce type est prévu. Le modèle de la gestion par unité qu'appuie fortement le Service correctionnel du Canada s'inspire des principes de la surveillance immédiate.

Les établissements hybrides

Certains établissements qui combinent la surveillance immédiate et indirecte sont dits hybrides. Par exemple, certains établissements sont dotés de postes de contrôle mais des agents sont également postés directement dans l'unité résidentielle; la finition et les accessoires peuvent être « doux » et résidentiels, ou plus « stricts » et institutionnels. La surveillance immédiate se distingue par la présence constante de l'agent de correction dans l'unité résidentielle.

Le plan d'enquête

La présente étude se penche sur divers aspects clés qui distinguent les établissements à surveillance immédiate de ceux à surveillance indirecte, à savoir la construction et les coûts de fonctionnement, la sûreté et la sécurité, l'incidence du milieu sur le comportement (par exemple, le taux de vandalisme lorsque la finition et les meubles sont « doux ») et les questions d'aménagement (par exemple, la cellule individuelle comparée à la cellule à occupation multiple, les meubles et la finition). Les données ont été recueillies par le biais d'une enquête postale auprès des administrateurs d'établissements correctionnels et à la suite d'études de cas de pénitenciers et de prisons à surveillance immédiate et indirecte.

L'enquête postale

Un questionnaire détaillé a été expédié aux administrateurs de divers établissements à surveillance immédiate et indirecte, dont des pénitenciers et des prisons. Il visait à recueillir des renseignements sur l'établissement, sur son aménagement et son fonctionnement ainsi que de l'information subjective, comme le degré de satisfaction au sein de l'établissement, les problèmes et les fonctions du personnel.

Les établissements ont été choisis dans le but de constituer un échantillon représentatif de la dimension,

des autorités, des niveaux de sécurité et des régions. Les établissements à sécurité minimale ont été exclus parce que les chercheurs étaient d'avis que le recours à la surveillance immédiate au sein de ces établissements est peu controversé. Des 67 questionnaires expédiés (47 à des pénitenciers et 20 à des prisons), 52 (78 %) ont été retournés (38 par des pénitenciers et 14 par des prisons).

Tous les établissements ayant rempli le questionnaire ont été évalués en fonction d'une échelle de 5 points établie selon le type de surveillance immédiate et indirecte. Ce classement est nécessaire car certains établissements ont recours aux deux types de surveillance. Il est basé sur les descriptions des styles de gestion, tels qu'indiqués sur le questionnaire, et sur l'aménagement physique des établissements. Aux fins de l'analyse comparative qui suit, les établissements radicalement opposés, qui peuvent donc être considérés comme à surveillance immédiate « pure » ont été comparés aux établissements à surveillance indirecte « pure ».

Les résultats de l'enquête postale

Les administrateurs ont coté les établissements à surveillance immédiate beaucoup plus favorablement au chapitre de la sûreté, du degré de surveillance exercée sur les détenus et du bien-fondé du recours à la surveillance immédiate, des meubles « confortables » et non fixés et de la quantité d'agréments dans les cellules. Étonnamment, les administrateurs des établissements à surveillance immédiate sont plus portés à admettre les portes à barreaux, qui pourtant vont à l'encontre de la théorie du milieu « normalisé »

L'incidence de violence rapportée par les administrateurs est plus basse dans les établissements à surveillance immédiate que dans les établissements à surveillance indirecte. On rapporte en moyenne 13 incidents violents par an dans les établissements à surveillance immédiate, en comparaison à 32 dans les établissements à surveillance indirecte.

Les études de cas

Des études de cas approfondies ont été entreprises pour sept établissements à sécurité moyenne (soit des pénitenciers et des prisons à surveillance immédiate et indirecte). On a tenté de comparer des échantillons d'établissements analogues (du point de vue de l'âge de l'établissement, des effectifs, des programmes, etc.). On a également tenté de contrôler d'autres variables comme le nombre d'employés par rapport au nombre de détenus, l'hospitalité ou l'inhospitalité du milieu, la disponibilité des ressources et la composition de la population carcérale.

Certains établissements correctionnels mettent en pratique divers aspects de la surveillance immédiate et indirecte. Pour les études de cas, on a retenu les établissements qui se servent principalement d'un type de surveillance ou de l'autre. Ainsi, les études portent sur trois prisons - une à surveillance indirecte (où les contacts entre les détenus et les employés sont intermittents et se produisent durant les rondes périodiques des agents dans les espaces habitables) et deux à surveillance immédiate « pure » ainsi que sur quatre pénitenciers - deux à surveillance immédiate usuelle, un à surveillance indirecte et un à surveillance immédiate-hybride.

Les données ont été recueillies dans les unités résidentielles des sept établissements au moyen:

- d'un sondage sur le milieu physique;
- du contrôle du comportement (l'observateur surveille, note et évalue chaque échange ou contact entre le personnel et les détenus ou entre les membres du personnel);
- de questionnaires adressés au personnel et aux détenus;
- d'entrevues avec le personnel et les détenus.

Les résultats des études de cas Enquête sur le milieu physique

Aucune différence marquée n'a été notée quant aux dimensions des cellules, à la répartition du personnel et au degré de confort (par exemple, la température, les niveaux de bruit) au sein des établissements étudiés. Le nombre d'employés par rapport au nombre de détenus semble dépendre des programmes mis en oeuvre au sein de l'établissement, et non du type de surveillance.

Quant à l'organisation cellulaire, les établissements sont principalement aménagés en cellules individuelles, encore que les pénitenciers à surveillance immédiate regroupent à la fois des cellules individuelles et à double occupation.

Le nombre de services aux unités résidentielles semble plus élevé au sein des établissements à surveillance immédiate. En outre, les salles communes dans les établissements à surveillance immédiate constituent généralement des milieux doux (c'est-à-dire où les meubles sont en bois et en tissu, les planchers en revêtement de vinyle ou recouverts de tapis, les murs en panneaux), alors que dans les établissements à surveillance indirecte et hybrides, elles sont sévères [couleurs blafardes (bleu et vert), meubles d'acier fixes]. Le type de surveillance n'a toutefois pas d'incidence sur l'aménagement intérieur des cellules.

Les coûts moyens de construction, de personnel et de fonctionnement sont inférieurs d'environ 40 % dans les pénitenciers à surveillance immédiate par rapport aux pénitenciers à surveillance indirecte. Dans les pénitenciers à surveillance immédiate, le coût de construction par lit se chiffre à 41 600 dollars, le coût annuel de dotation par détenu, à 10 900 dollars, et le coût annuel d'entretien par détenu, à 4 200 dollars. Dans un pénitencier à surveillance indirecte, ces chiffres sont de 73 000 dollars, 17 300 dollars et 6 700 dollars respectivement.

Le contrôle du comportement

Des données sur les contacts entre le personnel et les détenus n'ont été recueillies que dans cinq des sept établissements étudiés (deux pénitenciers à surveillance immédiate, deux prisons à surveillance immédiate et une prison à surveillance indirecte). Il n'a pas été possible d'obtenir de données à cet égard dans les deux autres établissements (un pénitencier à surveillance immédiate et un pénitencier à surveillance immédiate-hybride).

Le niveau d'interaction était élevé dans tous les établissements sans différence marquée entre les

établissements à surveillance immédiate et indirecte. Dans à peu près la moitié des cas dans les établissements à surveillance immédiate, les échanges étaient amorcés à part égale par le personnel et par les détenus. Par contre, dans les établissements à surveillance indirecte, presque tous les contacts étaient amorcés par le personnel (91,3 %).

Dans la plupart des cas (41 à 74 %) au sein des établissements à surveillance immédiate, les contacts amorcés par le personnel visaient les détenus. En revanche, dans les établissements à surveillance indirecte, les employés amorcent généralement des contacts entre eux (72 % des cas). Les agents de surveillance immédiate semblent passer plus de temps avec les détenus que ne le font les agents de surveillance indirecte.

Dans tous les établissements, les agents sont postés à l'endroit où se déroulent la plupart des échanges entre le personnel et les détenus et entre les membres du personnel, d'où l'importance du choix judicieux de l'emplacement des postes des agents au moment de la conception de l'établissement.

On n'a constaté aucune différence marquée pour ce qui est de la qualité de l'interaction dans les deux types d'établissements, dont la plupart ont reçu la cote 3 (échanges professionnels) en raisons des échanges brefs, de moins d'une minute, qui y prennent place.

Tant dans les établissements à surveillance immédiate que dans ceux à surveillance indirecte, quand deux agents de correction sont en faction, ils demeurent davantage au poste des agents ou près de celui-ci et passent plus de temps en conversation privée qu'avec les détenus.

Les questionnaires

Les détenus et le personnel de correction dans les sept établissements étudiés ont respectivement rempli 612 et 264 questionnaires. Seuls les résultats tirés des questionnaires distribués dans les pénitenciers ont été retenus pour le présent article. La plupart des détenus de l'échantillon étaient des hommes âgés d'entre 22 et 40 ans qui étaient incarcérés depuis une période allant de six mois à deux ans. Les employés qui ont répondu au questionnaire étaient également des hommes âgés d'entre 22 à 40 ans; ils avaient poursuivi des études supérieures et occupaient leur poste depuis un à cinq ans.

Les questionnaires remplis par les détenus ont fait ressortir des différences marquées entre les pénitenciers à surveillance immédiate et les pénitenciers à surveillance indirecte. Certaines d'entre elles sont signalées dans le tableau.

Tableau 1

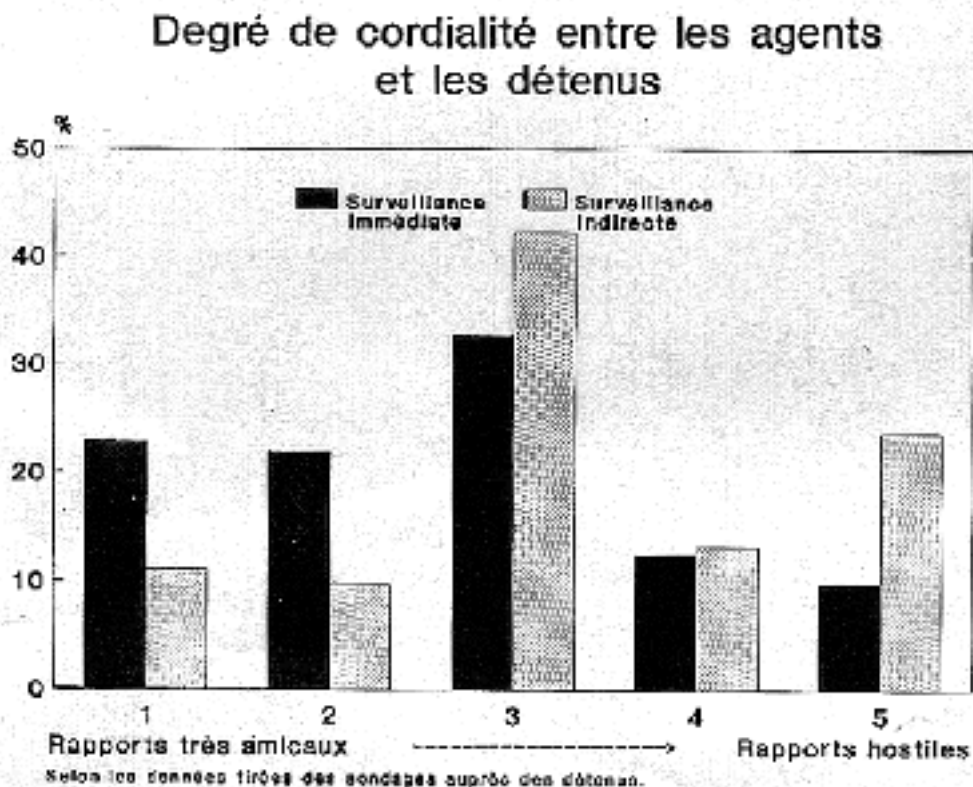
Facteurs choisis faisant état de différences marquées entre les établissements à surveillance immédiate et indirecte*		
Facteur	Surveillance immédiate	Surveillance indirecte

Contact	agent de correction (AC) conseille les détenus plus souvent AC et détenus discutent plus souvent contacts AC et détenus plus agréables contacts AC et détenus moins hostiles	contacts AC détenus moins formels
Sécurité	se sentent plus à l'abri d'attaques AC et détenus temps de réponse des AC plus rapide en cas d'urgence AC et détenus se bagarrent moins souvent	se sentent plus à l'abri des agressions sexuelles
Vandalisme	moins fréquent dans la salle commune	
Satisfaction quant à l'établissement	plus satisfaits des chambres et de la salle commune plus satisfaits des installations de loisirs intérieures et extérieures	plus satisfaits de la cuisine
Intimité	conversations plus intimes	
Satisfaction général quant à l'aménagement	plus de lumière naturelle meilleure vue sur l'extérieur aspect plus agréable que prévu	couleurs plus agréables
Stress	moins de stress somatique	
* Basé sur les sondages auprès des détenus		

Les détenus sous surveillance immédiate rapportent davantage de contacts avec les agents et le personnel et trouvent ces contacts plus agréables et moins hostiles (voir le graphique). Ils sont également d'avis que

le risque d'attaques et de bagarres entre les agents et les détenus est moindre et que l'incidence de vandalisme est faible. En outre, les agents de correction interviennent plus rapidement en cas d'urgence dans les pénitenciers à surveillance immédiate. En revanche, il faut souligner que les détenus dans les établissements à surveillance immédiate ont l'impression qu'ils courent davantage le risque d'être victimes d'attaques et d'agressions sexuelles aux mains d'autres détenus.

Graphique



Les détenus sous surveillance immédiate se plaignent moins souvent de leur état de santé. Dans l'ensemble, ils sont généralement plus satisfaits de l'aspect et de la propreté de leur chambre et de la salle commune. Par contre, ils trouvent que l'accès à certains services, comme les loisirs, les téléphones et les télévisions, laisse à désirer. Cette insuffisance des services est en partie attribuable au surpeuplement dans les pénitenciers à surveillance immédiate.

Les résultats du sondage auprès du personnel des établissements à surveillance immédiate ont été moins reluisants. En général, les employés de ces établissements se sentent moins en sécurité que le personnel des établissements à surveillance indirecte; en particulier, ils ont signalé qu'ils courent un plus fort risque d'agression sexuelle, qu'ils se sentent moins en sécurité dans l'unité résidentielle et qu'à leur avis, il est plus difficile pour un détenu de communiquer avec un agent. Par contre, ils se sont déclarés plus satisfaits de l'aménagement du poste des agents de correction et des mesures de surveillance des espaces habitables et des aires de contrôle. Ils ont aussi signalé que les échanges entre les détenus et les agents sont plus fréquents.

Les employés au sein des pénitenciers à surveillance indirecte ont nettement mieux coté les

établissements quant au degré d'intimité possible dans certaines circonstances (douche, toilette, conversation avec un détenu), au bien-fondé de l'agencement des lieux (dans les chambres, pour les repas, pour les téléphones) et aux services offerts. Ces résultats sont peut-être en partie dus au surpeuplement dans les pénitenciers à surveillance immédiate.

Conclusion

Dans l'ensemble, les contacts entre le personnel et les détenus au sein des établissements à surveillance immédiate sont moins hostiles, plus agréables et plus souvent amorcés par les détenus que ce n'est le cas dans les établissements à surveillance indirecte. Par ailleurs, les agents de correction dans les établissements à surveillance immédiate semblent passer plus de temps en compagnie des détenus. Par contre, au sein des établissements à surveillance indirecte, les employés passent plus de temps entre eux.

Au chapitre de la sécurité, les résultats sont équivoques. Les détenus dans les établissements à surveillance immédiate ont coté plus favorablement bon nombre des mesures de sécurité en vigueur au sein des établissements alors que le personnel de ces établissements est de l'avis contraire. Lorsque les chercheurs en sont venus à interpréter les résultats de l'étude, ils ont indiqué que le succès de la surveillance immédiate peut être entravé si la direction n'y souscrit pas pleinement. Il y a même des cas où des agents de correction qui sont en contact direct avec les détenus ne bénéficient pas de la formation nécessaire ou de l'appui et de l'aide de la direction qui pourtant vont de concert avec le principe de la surveillance immédiate. Dans cette situation, il est parfaitement normal que ces employés se sentent vulnérables et moins en sécurité, et que les rapports avec les détenus les mettent mal à l'aise. Parce que le personnel est souvent en contact étroit avec les détenus, il faut absolument veiller à lui fournir la formation nécessaire et à classer correctement les détenus pour que la surveillance immédiate soit viable. En somme, les chercheurs ont conclu que la planification, la formation et la gestion dans les établissements à surveillance immédiate exigent plus d'efforts et de volonté.

Jay Farbstein & Associates, Inc. en collaboration avec Richard Wener, (1989). "A Comparison of 'Direct' and 'Indirect' Supervision Correctional Facilities - Final Report", National Institute of Corrections - Prison Division, United States Department of Justice.